

FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE FOOT BALL
Commission Centrale de Discipline et de Fair-Play

P.V n° 11 relatif à la séance tenue le **26 Décembre 2017 Futsal**

1^{er} division

N°	Identifications des parties	Résumé des faits	Disposition réglementaire (C.disciplinaire)	Sanction	Date d'effet
FTS/01	OTHMANE KHANNOUSSI Licence N° :40422 Joueur : CJK Match : AVHK / CJK Du : 23/12/2017	Cumul d'avertissements au cours de la même rencontre	-Art 53-2 du code	Suspension automatique d'un (1) match.	25/12/2017
FTS/02	Club : CJK Match : AVHK / CJK Du : 23/12/2017	Conduite incorrecte d'une équipe (Cinq (05) joueurs avertis+ un (01) joueur expulsé)	-Art 89 du code -Art 51 du code	Amende de 500dh.	25/12/2017

2^{ème} division Nord

N°	Identifications des parties	Résumé des faits	Disposition réglementaire (C.disciplinaire)	Sanction	Date d'effet
FTS/03	Club : ASS Match : ASSYG / ASS Du : 23/12/2017	Conduite incorrecte d'une équipe (quatre (04) joueurs avertis)	-Art 89 du code -Art 51 du code	Amende de 500dh.	25/12/2017
FTS/04	YASSINE KERROUM Licence N° :40787 Joueur : CAFK Match : CAFK / ASM Du : 23/12/2017	Cumul d'avertissements au cours de la même rencontre	-Art 53-2 du code	Suspension automatique d'un (1) match.	25/12/2017
FTS/05	HICHAM BENZARRI Officiel : ASM Match : CAFK / ASM Du : 23/12/2017	Comportement antisportif envers l'arbitre (Protestation envers l'arbitre+ insulte)	-Art 86 du code -Art 51 du code	Suspension de quatre (04) matches + suspension de deux (02) matches pour le refus d'obtempérer = suspension de six (06) matches fermes. Amende de 5000dh	25/12/2017

FTS/06	Club : ASM Match : CAFK / ASM Du : 23/12/2017	Refus d'obtempérer pour le joueur HICHAM BENZARRI	-Art 89 du code -Art 51 du code	Amende de 500dh.	25/12/2017
FTS/07	Club : ASM Match : CAFK / ASM Du : 23/12/2017	Conduite incorrecte d'une équipe (Cinq (05) joueurs avertis+ un (01) joueur expulsé)	-Art 89 du code -Art 51 du code	Amende de 500dh.	25/12/2017
FTS/08	Club : ACAK Match : AAM / ACAK Du : 23/12/2017	Conduite incorrecte d'une équipe (quatre (04) joueurs avertis)	-Art 89 du code -Art 51 du code	Amende de 500dh.	25/12/2017
FTS/09	REDOUAN AHDID Licence N° :41189 Joueur : AAM Match : AAM / ACAK Du : 24/12/2017	Comportement antisportif envers l'adversaire (Insulte)	-Art 85 du code -Art 51 du code	Suspension automatique d'un (01) match+ suspension de deux (02) matches pour l'infraction commise= suspension de trois (03) matches fermes. Amende de 250dh	25/12/2017

2^{ème} division Sud

N°	Identifications des parties	Résumé des faits	Disposition réglementaire (C.disciplinaire)	Sanction	Date d'effet
FTS/10	Club : ASMZ Match : ASMZ / KACM Du : 24/12/2017	Conduite incorrecte d'une équipe (quatre (04) joueurs avertis)	-Art 89 du code -Art 51 du code	Amende de 500dh.	25/12/2017